

SPÉCIALITÉS MÉDICALES

Médecine générale

Chef de service : Dr. Roderau OUTH
Cadre de pôle : M. Sylvain AINOZ
Cadre de santé : Mme Sabrina BOUHLI



Hôpital
5ème Etage

Consultation

☎ **04 68 61 63 32**

📠 **04 68 61 63 21**

✉ **consultation.medecineinterne@ch-perpignan.fr**

Hospitalisation

☎ **04 68 61 65 36**

📠 **04 68 61 16 78**

✉ **secretariat.medecinegenerale@ch-perpignan.fr**

Présentation générale du service

Le service prend en charge des patients poly-pathologiques, des patients atteints de maladies rares ou de système, des patients de dermatologie soit dans un but diagnostique soit dans un but curatif.

Le service comprend :

- Trois secteurs de soin pour un total de 35 lits
- Un secteur de consultation
- 1 chambre d'hospitalisation de jour avec 2 méridiennes

Toutes les chambres sont équipées d'un système d'appel sonore et visuel pour chaque patient, d'une salle de bains avec lavabo, douche et WC, d'un téléphone et d'une télévision.

Les chambres individuelles sont attribuées en fonction du problème de santé du patient et de la disponibilité de ces chambres.

Situation géographique :

Le service de Médecine générale est situé au 5ème dans l'aile Est du nouvel hôpital.

La zone de consultation est centralisée au même étage.

Différents types d'hospitalisation

Le service est composé de :

- 2 méridiennes d'hospitalisation de jour essentiellement dédiées au traitement intraveineux de chimiothérapie ou d'immunothérapie mais également pour des bilans annuels de pathologies chroniques
- 35 lits d'hospitalisation complète.

Ces hospitalisations peuvent être soit programmées en entrée directe suite à une entente entre l'équipe médicale et le médecin traitant.

Soit faire suite à une hospitalisation dans un autre service du CH ou à la suite d'un passage aux urgences.

En outre, le service reçoit des patients dont l'hospitalisation est programmée par le service d'addictologie pour la prise en charge des sevrages (alcool, drogues, médicaments ...)

Modalités des entrées et des sorties du service :

Les entrées s'effectuent le matin ou l'après-midi en fonction du type d'hospitalisation. Les sorties ont lieu en fin de matinée ou en début d'après-midi.

Le secrétariat vous remettra :

- un rapport de sortie pour votre médecin
- les rendez-vous prévus si nécessaire
- les ordonnances
- la photocopie de la macrocible de sortie pour le suivi infirmier à domicile, en Centre de Soins de Suite et de Réadaptation, en Centre de Réadaptation Fonctionnelle ou au sein d'un autre établissement de santé
- un bon de transport si justifié médicalement.
- Un bulletin de situation

Horaires de visites pour les proches :

Afin de respecter l'organisation médicale et paramédicale auprès des patients, les visites sont autorisées de 12h à 20h.

L'accès du service est interdit aux enfants de moins de 15 ans.

Modalités d'accueil des accompagnants :

Les accompagnants peuvent rester le soir en chambre individuelle ou en chambre partagée.

Les accompagnants peuvent rester la nuit en chambre individuelle exclusivement.

Une couchette est proposée en fonction des possibilités du service. Pour bénéficier des prestations hôtelières, il vous sera demandé d'acheter des tickets repas, petits déjeuners, couchette, auprès du bureau d'accueil au rez de chaussée du nouvel hôpital.

Modalités de réception des familles par le cadre de santé :

Les familles désirant rencontrer le Cadre de Santé sont priées de le faire savoir auprès de l'infirmière ou du secrétariat. Le Cadre de Santé est joignable au 04.68.61.63.89.

Modalités de réception des familles par les médecins :

Les familles peuvent être reçues par les médecins après accord du patient sur demande auprès de l'infirmière.

Jours et horaires de consultation publique et privée :

Toutes les consultations sont en secteur public.

Dermatologie : du lundi au vendredi de 8h à 17h

Médecine générale et médecine interne: du lundi au vendredi de 9h à 17h

Associations d'usagers représentées dans le service :

L'association France Psoriasis intervient chaque premier jeudi du mois afin de rencontrer les usagers.

Principaux professionnels concourant à la prise en charge des patients

> Médecins :

- médecins généralistes, internistes et dermatologue
- internes du service

> Professionnels :

- infirmières et aides-soignantes du service
- agents des services hospitaliers
- secrétaires médicales
- psychologue
- cadre de santé
- kinésithérapeute
- diététicienne
- assistant social
- équipe mobile de Gériatrie
- équipe mobile de soins palliatifs
- équipe mobile d'addictologie
- équipe de l'HAD
- équipe de la consultation douleur
- pédicure
- autres professionnels en fonction du problème de santé

> Équipe médicale